

## **REUNION CUNCA DU 12.01.2021**

Membres Présents : Jean LASSANDRE, Président – Nathalie PARENT, secrétaire – Joël CHAUVET, Pierre DEBRET, Jean-Claude PIAT , Yves TASTET.

En visio-conférence : Pierre FLOIRAS, René GERLET, Serge GUILBERT, Jean-Yves GUILHEMJOUAN, Xavier HANNE.

### **Bilan de l'année 2020**

Année particulière et compliquée en raison de la pandémie, au vu des diverses annulations on constate une baisse d'environ 50% du nombre de parcours.

L'Open de France initialement prévu à La Vacquerie a malheureusement été annulé par les autorités locales en raison de la COVID, ce une semaine avant les épreuves. Le Président remercie le CUSCA 40 et son équipe qui a relevé le défi et organisé au pied levé la manifestation, celle-ci s'est déroulée dans une excellente ambiance avec des participants très respectueux.

Au bilan des points négatifs, difficulté en ce qui concerne la redevance maintenant versée directement par virement bancaire à la SCC. Il y a à ce niveau un manque de suivi lorsque le versement a été effectué, comme il avait pourtant été demandé dans la circulaire adressée aux référents. A ce jour la secrétaire n'a toujours pas d'information, malgré plusieurs rappels, des éventuels versements des canines de l'Eure et de la Gironde. Sans régularisation rapide aucun concours ne pourra être inscrit en 2021 par ces deux associations.

Manque d'information officielle auprès du gestionnaire des concours des annulations, ce qui entraine des dysfonctionnements importants avec le service résultats de la SCC.

Tous ces soucis dus à un manque de rigueur devront être réglés rapidement avec un peu de bonne volonté et dans le respect des bénévoles qui gèrent la CUNCA.

Yves TASTET regrette le manque de qualité de nombre de chiens, si quelques sujets représentent une élite, la masse des concurrents n'est plus au niveau souhaité. Ceci est peut-être du au fait que les chiens de printemps ne viennent plus en Gibier Tiré. Or la désaffection du Gibier Tiré est à l'encontre de la conservation des qualités d'un chien de chasse. René GERLET fait remarquer qu'en raison de l'évolution actuelle de la chasse, malheureusement beaucoup de chiens ne chassent plus.

Au niveau des BICP, René GERLET remercie l'ACT champagne Ardenne qui a pris en charge la Coupe de France. Celle-ci s'est déroulée dans d'excellentes conditions avec une importante participation des retrievers qui ont d'ailleurs remporté l'épreuve.

La saison de BICP a elle aussi été amputée de bons nombre de concours, la grippe aviaire se superposant à la COVID.

L'organisation matérielle du calendrier et la récolte des résultats a manqué de rigueur. Un responsable va être nommé afin d'envoyer des documents totalement finalisés en vue de leur intégration sur le site de la CUNCA.

Pour la prochaine saison la clôture de mise en place du futur calendrier BICP sera donc la même que pour le calendrier des fields et les résultats communiqués dans un mauvais format ne seront pas homologués.

La coupe de France de Chasse pratique 2021 pourrait se dérouler dans le Cher sur la commune de Meillant, forte probabilité en fonction de la qualité du biotope à vérifier.

### **Calendrier du 1<sup>er</sup> semestre 2021**

Le calendrier est finalisé et quelques retardataires demandent l'intégration de nouvelles dates sans réaliser que lorsque le calage informatique a été effectué cela devient très compliqué. Ce manque de rigueur et de respect fatigue les bénévoles que nous sommes, d'autant plus que la mise en place du

calendrier, très compliquée (près de 200 épreuves sur 2 mois de concours au 1er semestre et plus de 450 pour la deuxième partie de l'année), ne provoque souvent que des critiques !

Le Président estime que comme pour les BICP la date de clôture doit être irrévocable. Les bénévoles ne sont pas corvéables à merci et méritent le respect ! Ne pas confondre engagement bénévole et exploitation.

L'inquiétude est bien présente pour la saison à venir, notamment au niveau de la gestion de l'hébergement et de la restauration des juges, mais aussi des relations avec l'administration pour les demandes d'autorisation.

Pierre DEBRET va mettre en place un cahier des charges pour les organisateurs afin de les soutenir, notamment lors de leurs démarches administratives. Pierre FLOIRAS l'aidera, ayant déjà préparé un document en ce sens pour l'automne dernier.

### **Règlement**

Le règlement est relu attentivement afin d'y apporter les corrections nécessaires à la mise en place des dernières modifications techniques.

Sont notamment discutées les questions du tirage au sort ou des titres de champions. Yves TASTET regrette le retrait de la qualification en couple de club ou d'ICP pour permettre aux britanniques de courir en couple ouvert.

Le tirage au sort devra toujours être effectué, les titres de champions ne sont pas modifiés dans leur ensemble mais il est décidé que la récompense à l'étranger autorisée pour l'homologation d'un titre français ne pourra parvenir que d'un concours à CACIT organisé par un pays de l'Alliance Latine (soit, en plus de la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal).

En effet, une rencontre internationale dénommée COUPE LATINE verra le jour le 12 avril prochain à ORIGNY LE SEC. Le projet de règlement mis en place par la France vient d'être adressé pour relecture et approbation aux pays partenaires. Le but est de réunir toutes les disciplines au même endroit au même moment afin de créer une rencontre conviviale entre ces 4 acteurs.

### **Dossiers de juges**

Avec le changement de réglementation SCC une erreur informatique a inscrit nos deux juges stagiaires en tant que juges alors que ceux-ci n'avaient pas effectué leurs contrôles lors des épreuves d'Automne. Un courrier explicatif leur avait pourtant été adressé en ce sens et en temps utile par le Président de la CUNCA.

Joël COURTHIAL a effectué 3 contrôles sur 5 et doit donc effectuer les deux derniers l'automne prochain.

En ce qui concerne Stéphane ETCHEVERRY, qui a jugé cet automne, il sera demandé à la SCC d'entériner les résultats des concours qu'il a jugés mais il lui sera demandé de passer ces contrôles cet automne.

Les élèves juges actuels à qui il manque uniquement le BICP et un assessorat en couple d'automne, au vu de l'annulation des concours cette année, pourront commencer leurs contrôles ce printemps et régulariser les assessorats manquant l'automne prochain

Les candidats du CEB à l'examen préliminaire CUNCA pourront passer cet examen en présence de membres de la CUNCA lors du concours de Caulières. Jean LASSANDRE se déplacera pour en assurer l'organisation et le contrôle.

### **Comportement des juges**

Plusieurs témoignages écrits rapportant le comportement inadmissible d'Yves GUILBERT lors de concours qu'il jugeait sont parvenus à la CUNCA.

A l'unanimité la commission condamne ces violations délibérées des règles et décide de communiquer l'information au Comité de la SCC et de soumettre, pour décision, ce dossier à la Commission des Juges.

### **Questions diverses**

René GERLET demande si un courrier a été adressé à la FCI concernant notre refus de participation à certains événements internationaux. Jean LASSANDRE est prêt à le rédiger mais attend les éléments de René mais aussi de Serge pour le Saint Hubert et de Yves pour les fields. René se chargera de les collecter afin que ce courrier puisse voir le jour.

Pierre DEBRET demande s'il va être possible, dans un avenir proche, de renouveler les paiements par carte bancaire des engagements fields via Gescon. Dès que Gescon sera pris en charge par la SCC, le module de paiement en ligne utilisé par SCCExpo pourra être adapté aux besoins particuliers de Gescon.

Nathalie répond que la législation est de plus en plus complexe à ce sujet. Gescon est vieillissant et une nouvelle version sera peut-être mise en place dans le futur, peut-être concernant aussi le groupe 8 au vu du coût important, celle-ci permettra sans doute de nouveau un paiement en ligne

### **POINT A FAIRE APPROUVER PAR LE COMITE SCC :**

Règlement : Autorisation de deux CACIT en spéciale pour les clubs des races ayant plus de 2000 naissances.

Le CACT à l'étranger accepté pour l'homologation des championnats français doit être obtenu dans un pays de l'alliance latine.

Juges : Demande de validation des récompenses décernées par Stéphane Etchevery au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Communication au Comité en vue de la saisie de la commission des juges du dossier contre Yves Guilbert.

Mise en place d'une Coupe Latine dans le cadre de l'alliance latine.

Mise en place d'une charte afin d'aider les organisateurs en cette période de pandémie.